

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2020

Convocations : Journal Officiel du 26 juin 2020  
Tout ménage du 25 juin 2020

Présidence : M. Alexis Choffat  
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

23 citoyen-ne-s présent-e-s

En raison de la pandémie Covid-19, l'assemblée communale a été annoncée auprès du Canton et une liste des présences est à signer à l'entrée. Les chaises et tables ont été installées de façon à respecter la distanciation sociale, de même que du désinfectant est mis à disposition de la population.

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
2. Présentation et approbation des comptes 2019 ainsi que des dépassements budgétaires ;
3. Voter un crédit de Fr. 116'000.— pour l'achat de la parcelle no 403 d'une surface de 1'545m<sup>2</sup>, au lieu-dit Les Champs devant la Ville, au prix de Fr. 75.--/m<sup>2</sup>. A financer par les fonds propres. Donner compétence au Conseil communal pour le financement ;
4. Divers

---

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.  
Deux scrutateurs sont nommés : MM Christophe Jubin et Marc Michel.

## 1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le Président informe l'assemblée que selon le règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal [www.courchavon-mormont.ch](http://www.courchavon-mormont.ch).

Dans les délais impartis, nous avons reçu une demande de correction émanant de M. [REDACTED].

En effet, au point 6 est mentionné : « M. [REDACTED] revient sur la dénonciation à son encontre pour prise d'eau à l'hydrant un dimanche matin mais il indique qu'un autre citoyen a, lui, creusé dans un talus également un dimanche matin. Il a dénoncé la situation au service de l'Environnement (Canton) ». Dans son courrier reçu ce jour, M. [REDACTED] indique qu'il n'a pas parlé du service de l'environnement lors de cette assemblée. La correction sera faite et relue lors de notre prochaine assemblée.

Mme [REDACTED] relève également une erreur à corriger.

Au point 6 Divers, concernant une zone 30km/h à Mormont, il est écrit : « Si c'est une demande des citoyens, dépôt d'une initiative, le Conseil étudiera vraiment la question » Il s'agit d'une pétition et non d'une initiative. La correction sera faite et relue lors de notre prochaine assemblée.

L'assemblée approuve le procès-verbal, ainsi que les corrections demandées, de l'Assemblée communale du 30 janvier 2020 avec décharge et remerciements à son auteur.

2. Présentation et approbation des comptes 2019 ainsi que des dépassements budgétaires ;  
Des exemplaires des comptes sont disponibles pour les personnes présentes. Ils sont également projetés sur écran comme tous les documents en lien et cités dans ce point.  
Ces comptes sont les derniers présentés sous le format MCH1.

La secrétaire donne connaissance des totaux et le Maire apporte les informations y relatives.  
Ne sont notés sur ce présent procès-verbal que les points qui sont expliqués en raison de travaux et/ou achats prévus.

#### Autorités et administration générale

130.38.01 Prestations de services : montant plus important en raison de l'enlèvement de plusieurs arbres dans la rivière.

130.318.03 Prestations de tiers – MCH2 : nouveau compte qui a été créé pour indiquer les frais résultants de la mise en place du nouveau plan comptable MCH2. Pour 2019, aide du bureau fiduciaire pour la création et contrôle du nouveau plan comptable.

130.318.05 Frais de secrétariat : montant important en raison des émoluments relatifs au dossier de remblayage de l'ancienne carrière de Courchavon. Toutefois ce montant est balancé par le compte 130.439 Recettes diverses suite au remboursement par l'entreprise Gérard Cuenat SA.

#### Travaux publics, plans de zones, communication

200.314.01 Prestations de tiers pour l'entretien : montant plus important en raison de la remise en état du Chemin de Fréteux et du curage des dépotoirs que nous faisons tous les 2 ans.

205.314.00 Prestations de tiers pour l'entretien (éclairage public) : pose d'un nouveau candélabre au quartier du Crin et remise en état de tous les poteaux (petites réparations diverses) de tous les candélabres du village.

#### Affaires juridiques, Police et affaires militaires et protection civile

Pas de commentaire.

#### Instruction, formation, culture et sport

510.310.00 Moyens d'enseignement : nouveaux moyens d'enseignement.

520.352.01 Ecolage et moyens d'enseignement (école secondaire) : montant moins important que prévu en raison d'une baisse d'élèves.

#### Aide sociale et santé publique :

Pas de commentaire.

#### Economie publique

Pas de commentaire.

#### Finances

825.314.02 Déchets communaux – Bravo Combi : nouveau compte pour les frais relatifs à l'installation et la gestion des poubelles et des déjections des chiens.

#### Impositions

Les rentrées fiscales sont plus hautes que prévues au budget.

940.341.00 Versement au fonds de péréquation : en 2019 nous avons versé Fr. 85'000.— et cette année nous verserons Fr. 115'000.-

#### Services communaux

Services des déchets : ce service boucle avec une perte de Fr. 1'385.65. Les taxes et système de calculs seront revus pour 2021. Nous avons trop de déchets encombrants.

Les eaux propres bouclent avec une perte de Fr. 12'219.55. Nous avons eu plusieurs fuites et divers frais pour Fr. 28'000.--.

Le service des eaux usées boucle avec un bénéfice de Fr. 31'770.90.

Exploitation forestière : ce service boucle avec un bénéfice de Fr. 17'087.--. Résultat rendu possible en raison du versement de subventions cantonales de Fr. 35'369.30.

Comptes administratifs :	charges Fr.	1'391'459.76	produits Fr.	1'597'707.32
Services communaux :	charges Fr.	363'640.75	produits Fr.	357'527.--
Total	charges Fr.	1'755'100.51	produits Fr.	1'955'234.32

**Soit un bénéfice de Fr. 200'133.81**

Alors que le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 17'800.--

Un résumé des investissements et du bilan est donné et le rapport de vérification des comptes, par la fiduciaire BDO SA, est lu.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

**Discussion :** /

**Votation :** l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes 2019 ainsi que les dépassements budgétaires.

3. Voter un crédit de Fr. 116'000.-- pour l'achat de la parcelle no 403 d'une surface de 1'545m<sup>2</sup>, au lieu-dit Les Champs devant la Ville, au prix de Fr. 75.--/m<sup>2</sup>. A financer par les fonds propres. Donner compétence au Conseil communal pour le financement ;

Selon les dispositions légales, Mme [REDACTED] et tous les membres de sa famille sont priés de quitter la salle. Soit son frère [REDACTED] et son épouse [REDACTED].

Le Maire présente ce point.

Nous avons eu plusieurs demandes de parcelles ces derniers temps. Il reste à ce jour, à la commune, 1 terrain à vendre. Il s'agit de la parcelle no 404 et elle sera vendue à la fin des vacances à la société Swiss Home's Wood.

Le Conseil communal propose d'acheter la parcelle de Mme [REDACTED] car il sera plus facile pour nous de la vendre.

Pour rappel, la viabilisation de la 3<sup>ème</sup> étape du Lotissement est soumise à la condition que toutes les parcelles déjà viabilisées soient vendues.

Le plan de situation est projeté. Cette parcelle 403 totalise une surface de 1'545m<sup>2</sup>. Le projet consiste à la morceler en deux terrains et à créer une rue d'accès. Les surfaces seraient donc de 763.15m<sup>2</sup> pour la parcelle du bas et de 764.50m<sup>2</sup> pour celle du haut. Le chemin d'accès sera élargi de 1m et fera 3m de large.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

**Discussion :** M. [REDACTED] demande si le chemin pour les piétons deviendra, en partie, une petite rue ? Oui sur une longueur de 17m afin de permettre l'accès à la parcelle du haut. M. [REDACTED] demande une précision sur le plan, la parcelle bleue (en haut) est-elle déjà vendue ? la réponse est non. M. [REDACTED] demande s'il y aura un délai pour bâtir sur ces terrains. Non les délais sont les mêmes que pour les autres parcelles. M. [REDACTED] aborde le prix de vente des futures parcelles, étant donné qu'elle sera payée au prix de Fr. 75.--/m<sup>2</sup>, elle ne pourra pas être vendue à Fr. 65.--/m<sup>2</sup> comme les autres. Ne pas oublier de le noter dans la liste des taxes votées au budget pour éviter d'avoir à traiter des réclamations futures. Le Conseil n'a pas encore calculé à quel prix seront exactement vendues ces parcelles mais vraisemblablement autour des Fr. 85.--/m<sup>2</sup>. La procédure et base de calcul restera la même qu'appliquée jusqu'à maintenant, soit vendre au prix coutant (sans perte ni bénéfice). M. [REDACTED] demande à ce que soit spécifiquement indiqué dans ce présent procès-verbal que le terrain sera vendu au prix minimum de Fr. 80.--/m<sup>2</sup>. Cette demande sera appliquée.

**Votation :** l'assemblée accepte à l'unanimité (des personnes présentes) le crédit de Fr. 116'000.— pour l'achat de la parcelle no 403 d'une surface de 1'545m<sup>2</sup>, au lieu-dit Les Champs devant la Ville, au prix de Fr. 75.--/m<sup>2</sup>. A financer par les fonds propres. La compétence est donnée au Conseil communal pour le financement  
Mme [REDACTED] et sa famille réintègrent l'assemblée et sont informés de la décision des citoyen-ne-s.

#### 4. Divers

Le Maire communique quelques informations :

CERCLE SCOLAIRE BASSE-ALLAINE : des discussions sont en cours, suite à la demande de la commune de Basse-Allaine, pour facturer la part de frais de l'école selon le nombre d'élèves.

MOLOKS : une séance de conciliation s'est tenue aujourd'hui même et les oppositions ont été levées. Le dossier pourra être mené à son terme.

ECLAIRAGE DE LA VIEILLE TOUR : l'opposition a été levée récemment. En suspens de la délivrance du permis.

ZONE 30KM/H A MORMONT : nous avons reçu une pétition signée par 50 habitants du village. Le Conseil communal reprendra ce dossier à la rentrée au mois d'août 2020.

CHEMIN LES ENVERS A MORMONT : ce chemin sera remis en état sur une portion de sa longueur (environ 200m).

REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL) : le recours auprès du Tribunal cantonal contre cette révision vient d'être rejeté. Le recourant a jusqu'au 25 août 2020 pour faire recours au Tribunal Fédéral.

CABANE DU STAND DE TIR - RTE DU VARIEU : le Maire avait donné son autorisation aux jeunes du village d'utiliser cet endroit pour se retrouver mais sous certaines conditions, à savoir, se tenir correctement et uniquement pour les jeunes de Courchavon. Après plusieurs contrôles il s'est avéré que des jeunes venaient de tous les horizons et suite à différents problèmes d'incivilité, les autorités communales ont décidé de fermer et d'interdire cet endroit.

SITE INTERNET : le site a été rafraîchi et de nouvelles photos aériennes sont en ligne. M. [REDACTED] demande que la population soit informée la prochaine fois qu'un drone prendra des photos.

ILOTS AUX ENTREES DU VILLAGE : ces îlots seront remis en état et la végétation sera supprimée. Les travaux sont prévus pour le mois d'août.

#### Autres demandes et remarques des citoyens présents :

M. [REDACTED] demande si, au chemin des Envers, il est prévu de faire des « rigoles » ou des « saignées » car l'eau descend. Nous profiterons des travaux pour nettoyer les saignées existantes et qui ne sont plus opérationnelles car remplies de déchets et saletés de coupes de bois.

Il informe également qu'au lieu-dit « La Loue » au Crin (au-dessus de la Croix), un tuyau d'évacuation des eaux doit être bouché et demande pourquoi deux grilles sont posées à 20 cm du bord de la route car l'eau ne s'écoule pas dans ces grilles.

Mme [REDACTED] revient sur la pétition qu'elle a déposée à la commune. En premier lieu elle remercie les autorités de prendre cette demande en considération et de bien vouloir l'examiner et la traiter. Elle indique que la zone 30km/h est souhaitée par plusieurs familles de Mormont et pour tout le village. M. [REDACTED] est étonné qu'elle ne soit pas allée chercher leurs signatures. Mme [REDACTED] répond qu'elle avait le nombre nécessaire et s'est arrêtée à 50 signatures, toutefois elle aurait pu en récolter plus. Le Maire rappelle que la pétition signée indique uniquement le secteur du carrefour de l'ancienne école de Mormont.

Elle demande également comment la commune a géré le semi-confinement et la pandémie Covid-19 ? Est-ce que les personnes âgées ont été contactées ? Le Conseil communal et le secrétariat sont restés à disposition de la population en cas de besoin. Au début de la crise, Mme [REDACTED] a contacté personnellement toutes les personnes vulnérables et seules. Le Conseil a décidé de ne pas contacter les personnes qui ont de la famille (enfants, petits-enfants) en estimant que l'entraide familiale devait être prioritaire. L'administration communale et les membres du Conseil communal ont toujours été à disposition de la population pour toutes questions ou demandes d'aides.

M. [REDACTED] s'interroge sur les débris de verre autour de la benne. Il est vrai que nos bennes sont plus que fichues et un projet de remise en état et transformation de notre éco-point sera présenté à notre assemblée de décembre.

Il demande également si, lors d'un dépôt de demande de petit permis, il n'est plus obligatoire de poser des gabarits ? Il est répondu que les gabarits doivent être posés.

M. [REDACTED] qui a le dicastère des constructions va reprendre les contrôles et le suivi des demandes de permis de construire.

Mme [REDACTED] demande quand sera remis le petit toit qui ornait la place du village à Courchavon ? Le Maire répond que cette construction ne sera pas remise, elle s'est effondrée et vu le coût de réparation, le Conseil a renoncé à son remplacement (coût estimée à Fr. 7'000. --).

Elle demande également comment ça se passe si quelqu'un désire utiliser la cabane de Gleresse et à qui il faut s'adresser ? Le Maire répond que la commune ne reçoit pas de demandes, la gestion de ce site avait été confiée au Gîte La Bergerie. Toutefois et puisque ce bâtiment est propriété de la commune, nous avons une clé.

M. [REDACTED] demande si la commune ne projette pas de construire une cabane forestière ? A ce jour non, une telle construction ne fait pas partie des projets.

Le Maire remercie les personnes présentes et leur souhaite de belles vacances.

M. Alexis Choffat remercie le Maire et tous les membres du Conseil communal ainsi que la secrétaire pour leur travail. Il souhaite également une belle fin de soirée et de bonnes vacances aux personnes présentes.

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 21h15.

Courchavon, le 10 août 2020

Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : \_\_\_\_\_

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président :

La Secrétaire :

Alexis Choffat

Florence Marie Gerber